



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



CENTRE-VAL DE LOIRE

Appel à projet

« Aides à l'emploi - professionnalisation »



CONTEXTE

En 2025, le montant des crédits de paiement de la part territoriale liée à l'emploi est renforcé et s'élève à **2 045 600 €**.

Pour la région Centre-Val de Loire, les crédits seront répartis entre différentes enveloppes distinctes comme suit :

- ⇒ pour soutenir **les aides pluriannuelles des emplois en cours, les « poursuites »** ;
- ⇒ pour soutenir **les ESQ (*emplois sportifs qualifiés*) en cours et renouvellements** ;
- ⇒ pour soutenir **des créations d'emplois** ;
- ⇒ pour soutenir **des consolidations d'emplois** ;
- ⇒ pour soutenir **des aides ponctuelles à l'emploi**.

Seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis en 2025 (liste non exhaustive) :

- ⇒ La **réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive** (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ...] en territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- ⇒ Le développement de la **pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles** ;
- ⇒ Le développement des activités physiques et sportives **accessibles aux personnes en situation de handicap** ;
- ⇒ L'accompagnement des **politiques d'accueil de scolaires** ;
- ⇒ La promotion du **sport-santé et du sport en entreprise** ;
- ⇒ La prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et le développement du « savoir rouler à vélo » ;
- ⇒ L'animation des équipements financés au titre du Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 ;
- ⇒ Le développement des Groupements d'employeurs locaux ;
- ⇒ La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.

Les demandes d'emplois ANS devront s'inscrire dans les priorités listées ci-dessus et en lien avec le Projet sportif territorial Centre-Val de Loire

EMPLOI ANS « CRÉATION »

Ce dispositif est destiné à favoriser **la création d'emplois qualifiés en CDI en 2025**, et de manière prioritaire des postes :

- ⇒ à temps complet en priorité (*possibilité de temps partiel – minimum ½ ETP*),
- ⇒ sur des **missions techniques, pédagogiques ou de développement**,
- ⇒ les associations disposant de moins de 6 mois de réserve seront prioritaires
- ⇒ sur des **territoires prioritaires** : Quartiers de la politique de la ville (QPV) - Zones de revitalisation rurale (ZRR) - Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR – CRTE avec volet ruralité.

En 2025, le financement EMPLOI ANS « création » correspond, pour un temps plein, à **une aide de 30 000 € sur 3 années** soit 10 000€ par année civile.

Année 2025 : 10 000€

Année 2026 : 10 000€

Année 2027 : 10 000€

EMPLOI ANS « CONSOLIDATION »

Ce dispositif est destiné à favoriser la pérennisation d'emplois qualifiés en CDI, et de manière prioritaire des postes :

- ⇒ à temps complet en priorité (*possibilité de temps partiel – minimum ½ ETP*),
- ⇒ pour des associations sportives ne bénéficiant pas d'une aide ANS EMPLOI (en cours) – cas particulier des associations omnisports (étudié par section sportive),
- ⇒ l'aide ne peut pas être octroyée à un emploi signé en CDI avant le 01/01/2021 uniquement
- ⇒ les associations disposant de moins de 6 mois de réserve seront prioritaires
- ⇒ sur des missions techniques, pédagogiques ou de développement,
- ⇒ sur des territoires prioritaires : QPV - ZRR - bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR - CRTE volet ruralité.

En 2025, le financement EMPLOI ANS « consolidation » correspond, pour un temps plein, à **une aide de 18 000€ sur 3 années** soit 6 000€ par année civile.

Année 2025 : 6 000€

Année 2026 : 6 000€

Année 2027 : 6 000€

EMPLOI « EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIES » ESQ

Le dispositif « ESQ » vise **le renforcement et le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap**.

Ces postes sont réservés aux fédérations ayant la délégation para sport.

Les aides sont à destination de la création d'emplois qualifiés en CDI à temps complet en priorité (*possibilité de temps partiel – minimum ½ ETP*), sur des **missions techniques, pédagogiques ou de développement**.

Cette aide financière est destinée uniquement aux comités départementaux et/ou ligues, comités régionaux.

En 2025, le financement ANS ESQ correspond, pour un temps plein, à **une aide de 52 800€ sur 3 années** soit 17 600€ par année civile.

Année 2025 : 17 600 €

Année 2026 : 17 600€

Année 2027 : 17 600€

AIDES PONCTUELLES A L'EMPLOI

En 2025, il est possible d'attribuer **des aides ponctuelles à l'emploi** pour une année soit 12 mois et par emploi pour initier un nouveau projet au sein de la structure et la création d'un nouvel emploi.

Pour ce dispositif, il est possible de proposer des contrats en **CDD de 12 mois minimum créés en 2025** (*possibilité de temps partiel*). Cette aide n'est pas cumulable avec les aides à l'apprentissage, en priorité :

- ⇒ à temps complet (possibilité de temps partiel – minimum ½ ETP),
- ⇒ sur des **missions techniques, pédagogiques ou de développement**,
- ⇒ des actions sur des **territoires prioritaires** : Quartiers de la politique de la ville (QPV) - Zones de revitalisation rurale (ZRR) - Bassins de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR – CRTE avec volet ruralité.

L'aide forfaitaire en 2025 est de 10 000 € sur une année (pour un temps plein)

MODALITÉS DE DÉPÔT

Pour pouvoir être éligible à une subvention ANS EMPLOI, **les porteurs de projet devront obligatoirement prendre contact avec leur service de l'Etat de proximité (DRAJES ou SDJES – voir contacts ci-dessous).**

Les demandes devront être déposées à partir du vendredi 28 mars 2025 sur le site internet : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> code compte asso : 188.

Auprès du service de l'Etat instructeur (DRAJES Centre-Val de Loire), **jusqu'au lundi 12 mai 2025.**

DOCUMENTS A FOURNIR

Les documents complémentaires à fournir obligatoirement pour le dépôt du dossier sont :

- ⇒ La fiche « ANS EMPLOI » fournie par le service de l'Etat lors de l'entretien obligatoire,
- ⇒ Le contrat de travail signé des deux parties (*si la personne est recrutée*),
- ⇒ La copie de la carte professionnelle (*si la personne est recrutée pour des missions d'encadrement sportif*),
- ⇒ La déclaration de publication du poste sur le site « France TRAVAIL » (*sauf pour les postes « ANS consolidation »*),
- ⇒ Les comptes de résultats et les bilans des années N-1 et N-2.

Pour les aides EMPLOI ANS, l'attribution de la subvention sera assujettie à la signature d'une convention pluriannuelle de financement.

CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

Coordination régionale - pour les Ligues et les comités régionaux :
DRAJES Centre-Val de Loire – Maxence LEON-LEVERD -
maxence.leon-leverd@ac-orleans-tours.fr / 07.63.99.37.42

<p><u>Cher (18)</u> <i>SDJES du Cher</i> Bertrand JAIGU Tél : 02 38 79 38 97 bertrand.jaigu@ac-orleans-tours.fr sdjes18@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Eure-et-Loir (28)</u> <i>SDJES d'Eure-et-Loir</i> Allan HUYGHUES-BEAUFOND Tél : 02 34 42 94 77 Allan.huyghues-beaufond@ac-orleans-tours.fr ans28@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Indre (36)</u> <i>SDJES de l'Indre</i> Marie Hélène GUY Tél : 02 36 27 61 12 marie-helene.guy@ac-orleans-tours.fr</p>
<p><u>Indre-et-Loire (37)</u> <i>SDJES d'Indre-et-Loire</i> André BAHON Tél : 02 36 47 72 77 andre.bahon@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Loir-et-Cher (41)</u> <i>SDJES du Loir-et-Cher</i> Contact à venir Tél : 02 36 47 72 85 sports.sdjes41@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Loiret (45)</u> <i>DRAJES Centre-Val de Loire</i> Ludovic LEBOURLES Tél : 02 36 47 72 28 ludovic.lebourles@ac-orleans-tours.fr</p>